

Bulletin d'adhésion ADAEL

L'Association pour le Développement de l'Agroécologie En Luberon (ADAEL) est née au début de l'été 2020. Créée par un groupe d'agriculteurs, elle s'inscrit dans la continuité du travail du GIEE couverts végétaux temporaires porté par le GDA du Pays d'Apt et animé par la chambre d'Agriculture de Vaucluse. Cette association a pour objectif de pérenniser les actions déjà entreprises par le GIEE en apportant des solutions concrètes aux agriculteurs souhaitant développer l'agroécologie sur leur exploitation. L'adhésion à l'association permettra de bénéficier de services tel l'achat groupé de graines pour effectuer des couverts végétaux, l'organisation de journées thématiques et la restitution des travaux d'études.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Société :

Téléphone :

Email :

Tarif de la cotisation 2020/2021

- Membres actifs ou adhérents : 40 €
- Membres bienfaiteurs : 100 €

L'adhésion est annuelle ; elle vous garantira d'être tenu informé de nos actions et de bénéficier de nos prestations.

Merci de nous retourner ce bulletin signé au siège de l'association accompagné de votre chèque (à l'ordre de « ADAEL ») à

ADAEL

2212 route du Boisset

84750 CASENEUVE

Fait à :

Le :

Signature

Merci pour votre participation à la vie de l'association.

Bon de commande

L'adhésion à l'association permet de bénéficier d'achats groupés de graines. Ce bon de commande va nous permettre de quantifier vos besoins pour que nous puissions réaliser les achats de graines.

Nous vous proposons le mélange « GIEE automne » semé à 175kg/ha, constitué de 25kg de pois fourrager, 25kg de vesce, 50kg de fèverole, 25kg d'avoine, 25kg d'orge, 25kg de triticale. **Le prix du mélange est de 105€/ha semé.**

Les graines proposées ne peuvent en aucun cas être considérées comme des semences, elles n'en possèdent pas les caractéristiques.

Attention : Pour le calcul de la quantité à semer vous devez définir la surface semée par ha.

Exemple : Je sème un rang sur deux, 1,8m dans des rangées plantées à 2,4m, la surface réellement semée sera de 0,37 ha.

Pour des raisons pratiques nous avons défini une unité de 175kg qui ne pourra être divisée, la quantité minimale de graines commandées doit être d'une unité. Toute quantité supplémentaire doit correspondre à une unité.

Exemple : Pour semer ma parcelle j'ai besoin de 320 kg de graines, je commande 2 unités pour un total de 350 kg.

Désignation	Conditionnement	Quantité commandée	Prix Unitaire €HT	Montant total
Mélange GIEE	Sac 175 kg		105	
Mélange Bio	A définir		Me contacter	
	TOTAL			
			Montant total €HT	
			TVA 10%:	
			Montant total €TTC:	

Dans la limite des stocks disponibles.

Nous demandons un acompte de 30 % du montant total TTC à la commande. Chèque à l'ordre de ADAEL à joindre avec le bon de commande. A retourner à ADAEL, 2212 route du boisset, 84750 CASENEUVE.

L'enlèvement de la marchandise se fera fin aout, nous vous communiquerons le lieu ultérieurement.

Fait à :

Le :

Signature

Fiche technique

Pourquoi implanter des couverts végétaux ?

Les couverts végétaux apportent différents services en fonction des objectifs de chacun : lutte contre l'érosion, portance, alternative au désherbage chimique ou mécanique, améliorer la structure du sol, biodiversité, stimulation de la vie du sol, apport de matière organique, mobilisation des éléments fertilisants, diminution du coût d'entretien du sol, captage du CO₂, paysage.

Les couverts semés en 2019 par le GIEE « couverts végétaux temporaires » ont produit en moyenne plus de 30t de biomasse verte et plus de 5t de biomasse sèche par hectare en plein. Ce qui permet de mobiliser 250 U d'azote dont 80 à 120 U disponibles dans les 12 mois mais aussi 40 U de Phosphore (P₂O₅) et 280 U de potassium (K₂O).



Quelles espèces implanter ?

Les travaux du GIEE se sont concentrés sur des couverts végétaux temporaires qui se développent à contre saison de la période végétative de nos cultures. Les mélanges permettent de limiter les risques d'échecs et associent les différentes « familles ». Les espèces retenues pour les semis de 2020 sont l'avoine, l'orge, le triticale, la vesce, le pois fourrager et la féverole.



Quand implanter des couverts végétaux hivernaux ?

L'implantation devrait se faire idéalement en tout début d'automne pour bénéficier de pluies et obtenir une croissance suffisante avant les périodes froides.

Comment implanter des couverts végétaux ?

Les graines doivent le plus souvent être enterrées, à 1/2 centimètres de profondeur, et dans tous les cas rappuyées.

Le semis peut se faire avec différents types de semoir :

Type de semoir	Avantages	Inconvénients
Semis à la volée	Matériel généralement disponible sur l'exploitation	Demande une préparation du sol préalable. Grosses graines pas forcément bien enterrées
Semis à céréales classique	Bonne qualité de semis	Demande plusieurs passages
Semis direct à disques	Un seul passage Semis possible avant vendanges	Réussite aléatoire si nombreuses adventices déjà en place
Semis direct à dents	Un seul passage Semis possible avant vendanges	Peut bourrer si présence de beaucoup d'herbes ou si broyat au sol

ADAEL propose la location d'un semoir à dents : Contactez Frédéric Busi au 0683278330